

iridique et financière

L'action OSEO

Près de 2 100 entreprises soutenues en Rhône-Alpes, pour un montant de 521 millions d'euros destinés à la trésorerie des entreprises. Soit 16 % des 3,2 milliards d'euros de prêts de renforcement garantis au niveau national. C'est le premier bilan que dresse Oseo, un an après le plan de relance de l'économie. Les PME sont les grandes bénéficiaires de cette

aide puisqu'elles représentent 97 % des dossiers. Au terme d'une récente enquête, l'établissement public estime qu'une entreprise sur deux a été sauvagée de la défaillance grâce à son intervention et 30 000 emplois préservés au niveau de l'Hexagone. Oseo intervient dans trois domaines : la garantie des concours bancaires et des investisseurs en fonds propres, l'aide à l'innovation et le financement en partenariat.



Jean-François Mallen, de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes, et Arnaud Peyrelongue, directeur du réseau Sud-Est d'Oseo

Les commissaires aux comptes et Oseo rappellent leurs missions

Crise. Mercredi dernier, les deux entités planchaient sur la pérennité des entreprises

Procédure d'alerte. L'intitulé fait peur et retentit dans les oreilles du dirigeant.

Pourtant, il s'agit bien souvent d'une mesure salvatrice pour les sociétés. Cette procédure relève de la mission du commissaire aux comptes « lorsqu'il estime que la continuité d'exploitation d'une entité est compromise », déclarait, il y a quelques jours, Jean-François Mallen, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC). La mesure permet un dialogue entre le professionnel du chiffre et le dirigeant sur le risque de cessation de paiement, sans que ce dernier « s'imisce dans la gestion de l'entité contrôlée ».

C'est là un point évoqué lors d'une rencontre avec Arnaud Peyrelongue, directeur du réseau Sud-Est d'Oseo, dont le thème était « les entreprises en période économique tendue : les missions du commissaire aux comptes et d'Oseo ».

L'événement avait lieu, mercredi dernier, au siège lyonnais de la Compagnie régionale.

Un rappel qui paraît nécessaire à l'approche de la période de certification des comptes annuels.

Actifs dépréciés, postes clients en hausse, provisions importantes, sont autant d'éléments de surveillance des difficultés économiques que le commissaire aux comptes examine.

Sa mission première est de « vérifier qu'aucune erreur significative n'a pu se produire dans les comptes », précise Jean-François Mallen.

Un rôle de créateur de confiance que le président de la Compagnie ne cesse de marteler auprès d'un grand public trop peu informé sur la profession.

« Une confiance indispensable pour obtenir un crédit », ajoute Arnaud Peyrelongue.

En pointant les dysfonctionnements internes de l'entreprise, le commissaire aux comptes peut ensuite orienter la société vers les outils développés par Oseo.

Depuis un an, l'établissement public est sur le devant de la scène pour son rôle de soutien des sociétés, notamment de leur trésorerie. Oseo est également un acteur de développement, présent aux côtés de l'entreprise, « pour la faire grandir à chaque étape de sa vie », précise le directeur du réseau.

Un nouveau produit vient d'ailleurs soutenir cette action : le contrat de développement participatif (CDP). D'un montant compris entre 300 000 et 3 000 000 d'euros, le CDP est destiné à renforcer la structure financière d'une société à l'occasion d'un programme d'investissement.